



**Dina-SEL**

**Système d'échange local (SEL) de Dinant**

## Charte

remise à jour du 8 octobre 2023

Le SEL ambitionne de redonner à la vie de nos villages et quartiers une dimension solidaire et conviviale en favorisant l'entraide et les échanges non commerciaux de biens, de services et de savoirs.

- 1. Dina-SEL, c'est...**
- 2. SEL pratique**

# 1. Dina-SEL, c'est...

<b>Dina-SEL</b>	Un Système d'Echange Local (SEL).
<b>est un réseau</b>	Ses membres sont mis en contact les uns avec les autres grâce à un site et un journal interne, à une organisation et à des activités collectives.
<b>local</b>	Ils habitent les entités de Dinant et alentours.
<b>d'échanges</b>	Ils s'échangent des services (uniquement non professionnels) mais également des biens, des savoirs (-faire) ou des informations.
<b>multilatéral</b>	Claudine tond la pelouse de Pierre ; Pierre fait une course pour Alain ; Alain prépare un gâteau pour Irma ; Irma garde les enfants de Claudine et ainsi de suite...
<b>entre membres</b>	Un membre du Dina-SEL est une personne, une famille, voire un groupe ou une association et/ou des membres des sels partenaires.
<b>fondé sur l'égalité des membres,</b>	<b>Une heure</b> de service = <b>une heure</b> de service (sauf arrangement préalable entre les membres), quel que soit le type de service et la personne qui l'a rendu. Chacun est censé offrir et recevoir des services, des biens, dans un juste équilibre.
<b>et sur une unité d'échange : le Bon'heure</b>	Pour permettre un juste équilibre lors des échanges (offres/demandes), notre unité de mesure est le Bon'heure : 1h passée à rendre un service = 1 Bon'heure.

<b>Dina-SEL est un groupe ouvert et indépendant</b>	Le SEL se veut ouvert à tous, sans distinction d'origine sociale, d'âge, de nationalité, de conviction religieuse, politique ou philosophique.
<b>fondé sur la confiance</b>	C'est le fondement même du SEL: ⌚ Confiance en soi : je peux valoriser mes propres compétences. ⌚ Confiance en l'autre : chacun doit tenir ses engagements. ⌚ Confiance dans le groupe : ce que je donne n'est pas perdu.
<b>et la liberté de chacun</b>	Chaque membre reste entièrement libre : ⌚ d'accepter ou refuser un service demandé, sans se justifier. ⌚ de quitter le SEL quand il le désire, en équilibrant son compte. ⌚ de comptabiliser ou non un service rendu (= cadeau).

## 2. SEL pratique

<p style="text-align: center;"><b>Les échanges</b> <b>Comment évaluer un échange ?</b> <b>Les membres</b> <b>L'organisation du SEL</b></p>
--

### A. Les échanges

#### Ce qu'on peut échanger

Les membres échangent tout type de **services** à condition qu'ils soient **non professionnels**.

Un service professionnel serait par exemple presté par un indépendant qui exerce son activité professionnelle ou par quelqu'un qui exerce un métier en rapport direct avec une activité marchande.

Dans le SEL on peut également donner ou prêter des biens, échanger du savoir (-faire) ou même des informations.

#### Annoncer ses offres ou demandes (circulation de l'info)

Les offres et demandes sont régulièrement ajoutées sur notre site.

Les membres encodent directement leurs offres ou demandes sur le site. Ceux qui n'ont pas internet s'arrangent avec leur parrain ou marraine.

Le COmité de COordination du SEL (**COCO**) pourrait refuser la publication d'une proposition d'échange qui ne respecterait pas la présente charte ou qui poserait un problème éthique ou déontologique.

#### Trouver quelqu'un avec qui échanger

J'ai besoin d'un coup de main, je cherche un objet ou j'ai une offre concrète : comment faire ?

Je consulte le site ou mon parrain ou marraine. Si j'y trouve l'offre ou la demande qui me convient, je prends directement contact avec la personne concernée.

Si je ne trouve personne pouvant m'aider, je peux (faire) insérer ma demande ou mon offre sur le site.

Surtout, je ne me décourage pas devant un refus, gardant bien à l'esprit que chacun reste libre d'accepter ou de refuser de rendre un service, sans avoir à se justifier.

Je peux également après consultation de la liste d'offres et demandes, répondre à une demande que je pourrais aisément effectuer, même si elle ne figurait pas dans mes offres.

#### Réaliser l'échange

Il faut toujours bien définir à l'avance les conditions d'un échange **avant** de s'engager et **éviter les services ou prêts de matériel qui présentent un caractère dangereux** (risque d'accident, de détérioration de l'objet... dont on ne pourrait assumer les conséquences). Le prêteur est donc pleinement responsable ou invite l'emprunteur à signer une décharge.

Il est important que les deux parties assument ensuite leurs engagements, c'est ce qui fonde la confiance dans le système. Rappelons cependant que, contrairement aux professionnels, les membres qui rendent un service dans le SEL restent des amateurs et ne sont pas tenus à une obligation de résultat, ni de rentabilité quelconque. (Concernant l'évaluation en Bon'heures de l'échange, voir le chapitre suivant).

Si déplacement, conséquent ou non, il y a, il est impératif d'en fixer les conditions avant de s'engager au moment de la prise de contact afin d'éviter tout malentendu.

Au sein du SEL, tout membre du Coco reste disponible pour aider les membres qui le souhaitent à régler entre eux un différend occasionné lors d'un échange.

Cependant, **Dina-SEL ne peut donner aucune garantie ni engagement concernant la valeur, les conditions ou la qualité des services ou des biens offerts.**

**Les membres sont individuellement responsables pour leurs propres obligations légales** (assurances,...). Le SEL n'a aucune responsabilité dans l'éventuel non-respect de leurs obligations.

## **B. Comment évaluer un échange ?**

Un échange s'évalue par rapport au temps passé à rendre le service : 1 heure de service = 1 Bon'heure. L'unité la plus petite est le  $\frac{1}{4}$  de Bon'heure.

Toutefois, à titre exceptionnel, les parties peuvent tenir compte, dans leur évaluation, de l'aspect particulièrement difficile, pénible d'un service ou à l'inverse du caractère très léger de celui-ci.

**Par convention, 1 *petit service*, non mesurable en temps presté, vaut  $\frac{1}{2}$  Bon'heure.**

Le don gratuit, ou le troc directement entre deux membres peuvent évidemment coexister avec la mise en circulation de Bon'heures.

Les membres peuvent régler une partie de leurs transactions en euros, si des frais ont été engagés. Par exemple : Caroline se propose de préparer des gâteaux ; les ingrédients lui seront payés en euros et son temps de préparation en Bon'heures. Seuls les Bon'heures sont enregistrés dans les comptes individuels.

### **Comptabilisation des échanges**

Si Claudine a tondu la pelouse de Pierre pendant 2 heures, son compte augmente de 2 Bon'heures et celui de Pierre diminue d'autant.

Soit, Pierre donne 2 Bon'heures à Claudine via le site.

Soit, Pierre s'adresse au « comptable » qui encode l'échange.

**Le Bon'heure n'est pas convertible en argent et vice-versa.**

**Aucun intérêt n'est perçu sur les comptes négatifs, ni offert sur les comptes positifs.**

**Veillez à ce que votre compte soit en équilibre.**

### **Prêt d'objet**

Le prêt d'objet vaut en principe un « petit service » (soit un demi Bon'heure), et ce pour une durée bien limitée dans le temps. Si le prêt se prolonge, ou si le bien a une valeur importante, on peut compter plusieurs « petits services ». Si l'utilisation du bien risque de l'user, on peut prévoir un dédommagement supplémentaire en euros.

## C. Les membres

Un membre du Dina-SEL est une personne, une famille (résidant sous un même toit), voire un groupe ou une association.

Un candidat devient effectivement membre dès que :

- ⌚ il a lu la charte en présence de la personne qui l'inscrit ;
- ⌚ il a rempli et signé sa feuille d'inscription comprenant ses coordonnées, son adhésion à la présente charte et proposé au minimum 2 offres et demandes d'échanges ;
- ⌚ il a payé sa cotisation **unique** de 10 euros pour les frais de fonctionnement du SEL.

Le nouveau membre a accès à la partie membre du site.

Les membres autorisent Dina-SEL à conserver les données qui les concernent : les informations précises relatives à leurs offres et demandes d'échange, la liste de leurs échanges ainsi que leur comptabilisation. **Ces données ne sont transmises à aucune personne extérieure au SEL.** Le répertoire des offres et demandes et la liste des membres sont confidentiels (**usage strictement interne**) et ne sont délivrés qu'aux membres en règle d'inscription. Toute infraction à ce principe peut entraîner l'exclusion du contrevenant.

**Votre adhésion au Dina-SEL implique que vous adhérez aux principes de cette charte, que vous souhaitez faire partie de la vie du groupe pour créer du lien et que vous avez l'intention d'échanger des services.**

**Les personnes qui ne respectent pas les valeurs du Sel en ce qui concerne la bienveillance et la recherche d'harmonie dans les activités et les échanges sont susceptibles d'être interpellées par le Bureau du Coco (Comité de Coordination) du Dinasel et si la situation ne s'améliore pas après plusieurs interpellations, le bureau peut décider de les exclure.**

## D. L'organisation

Dina-SEL cherche à créer un mode de fonctionnement qui invite chacun à la participation la plus active tant dans l'organisation qu'à la prise de décision.

On considère que participer à la gestion du SEL est un service rendu comme un autre, au bénéfice de tous.

*Dina-SEL* (le SEL) est une association de fait, gérée par un Comité de Coordination (le COCO) qui agit au nom de ses membres.

Les réunions du COCO sont ouvertes à tous : dates et ordres du jour sont disponibles sur le site et diffusés à chacun par mail.

Le COCO est constitué de membres qui ont pour mission de gérer le SEL, faciliter les échanges, assurer le secrétariat du SEL et la comptabilité en euros, organiser des animations et des fêtes, gérer les relations extérieures...

Les activités et animations collectives sont importantes car elles permettent aux membres de faire connaissance, ce qui renforce la dynamique des échanges et la confiance mutuelle des membres. On essaie autant que possible d'y insérer des rencontres-échanges où les membres présentent au groupe leurs offres ou demandes du moment.

Chaque année, Dina-SEL réunit l'assemblée de ses membres. Cette assemblée élit le COCO (les mandats sont d'un an et renouvelables), fait le point sur le fonctionnement du SEL, prend de grandes décisions s'il y a lieu, approuve les comptes et fait la fête !

**En même temps que l'envoi de l'invitation à l'Assemblée Générale,**  
**- il est demandé aux membres de réitérer leur adhésion au Dina-SEL et à sa charte.**  
**Ceux-ci ont également la possibilité de faire un don en conscience (environ 5 euros) sur le numéro de compte du Dinasel : BE97 1030 7752 0549, avec en communication : don + année.**  
**- il est également lancé un appel à candidatures pour assumer des fonctions dans l'organisation du SEL (COCO du Dinasel). Pour pouvoir poser sa candidature, il est demandé aux membres d'avoir participé, l'année précédente, aux réunions du COCO et à au moins une activité de rassemblement.**

A l'initiative du COCO ou sur demande d'un cinquième des membres du SEL, une assemblée extraordinaire peut être convoquée à tout moment (et rebelote, la fête !).  
Les décisions au sein de l'assemblée des membres et du COCO sont prises sur le mode du consensus ou, à défaut, à la majorité des voix.